

Ville de
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINTE-MAXIME

Direction Finances

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

RAPPORT N° 29

BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET VILLE

Le rapport d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 23 novembre dernier a été l'occasion de rappeler les contraintes financières imposées aux collectivités locales. Heureusement, grâce à l'ensemble des mesures prises par notre équipe depuis 2014, le budget 2018 est équilibré avec un vote en décembre sans reprise des résultats 2017 et sans augmentation des taux de fiscalité directe.

PRESENTATION DE L'EQUILIBRE GLOBAL

	BP 2017 (K€)	BP 2018 (K€)	EVOLUTION	
			Valeur	%
Recettes réelle de fonctionnement (a)*	40 548	40 775	227	0,56%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (b)*	37 714	37 832	118	0,31%
EPARGNE DE GESTION (c=a-b)	2 834	2 943	109	3,83%
<i>Taux d'épargne de gestion</i>	<i>6,99%</i>	<i>7,22%</i>		
Intérêts de la dette (d)	571	473	-98	-17,10%
EPARGNE BRUTE (e=c-d)	2 264	2 470	206	9,11%
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>5,58%</i>	<i>6,06%</i>		
Capital de la dette remboursée (f)	1 650	1 690	40	2,42%
EPARGNE NETTE (g=e-f)	614	780	166	27,06%
Ressources propres d'investissement (h)	2 989	3 355	366	12,26%
Emprunts nouveaux (i)	5 350	6 530	1 180	22,06%
Dépenses d'investissement (j)	8 953	10 665	1 713	19,13%
SOLDE DE L'EXERCICE (k+g+h+i-j)	0	0		
Encours de la dette théorique au 31/12	14 967	19 807	4 840	32,34%
Capacité de désendettement	6,61	8,02		

* retraitement sur 2017 des mouvements financiers liés aux transferts de compétences

Le budget primitif 2018 s'élève à 61,3 M€ divisé en deux sections :

- ☞ la section de fonctionnement qui retrace les recettes et les dépenses de gestion courante des services de la collectivité s'équilibre à 40 875 105 € ;
- ☞ la section d'investissement qui présente les recettes et les dépenses affectant le patrimoine de la collectivité s'équilibre à 20 392 401 €.

Comme chaque année, le budget vous est présenté d'une manière plus comptable que le rapport d'orientation budgétaire, en commençant par les opérations d'ordre.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent lieu ni à décaissement, ni à encaissement et représentent une enveloppe globale identique à 2016 de 6,9 M€.

Il s'agit, pour l'essentiel, des opérations liées aux mouvements financiers du prêt revolving (3,7 M€), des dotations aux amortissements (1,8 M€) et du transfert des frais d'études et d'insertions en travaux en cours (515 K€).

Enfin, le virement dégagé par la section de fonctionnement et destiné au financement de la section d'investissement, se trouve augmenté de 200 K€ par rapport à 2017 soit 800 K€.

LE FONCTIONNEMENT

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente par grandes familles ainsi :

RECETTES

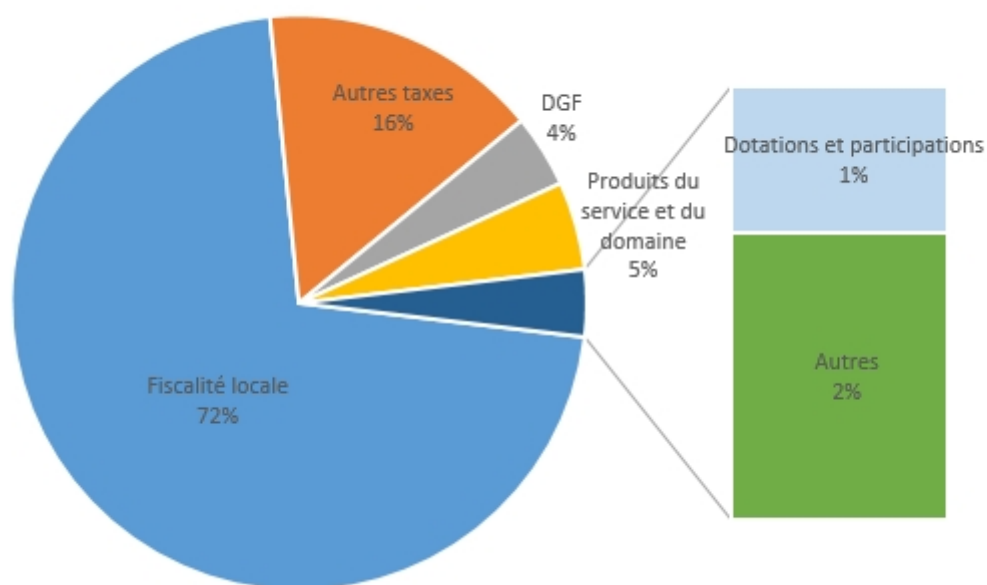
Intitulés	BP 2017 *	BP 2018	Variation
Recettes réelles			
Fiscalité locale	28 975 500	29 159 824	0,64%
Autres taxes	6 259 858	6 396 138	2,18%
DGF	1 783 756	1 671 447	-6,30%
Produits du service et du domaine	1 996 076	2 016 904	1,04%
Dotations et participations	619 058	516 003	-16,65%
Autres	914 161	1 014 789	11,01%
s/total	40 548 409	40 775 105	0,56%
Recettes d'ordre			
Étalement subventions reçues	106 130	100 000	-5,78%
total	40 654 539	40 875 105	0,54%

DEPENSES

Intitulés	BP 2017 *	BP 2018	Variation
Dépenses réelles			
Charges générales	11 766 262	11 818 099	0,44%
Charges de personnel	15 388 558	15 847 380	2,98%
Subventions et participations	5 386 401	4 967 194	-7,78%
Atténuations de produits	4 435 261	4 433 261	-0,05%
Charges financières	570 600	473 000	-17,10%
Autres charges	737 457	766 171	3,89%
s/total	38 284 539	38 305 105	0,05%
Dépenses d'ordre			
Virement à la section d'inv.	600 000	800 000	33,33%
Dotations aux amortissements	1 770 000	1 770 000	0,00%
total	40 654 539	40 875 105	0,54%

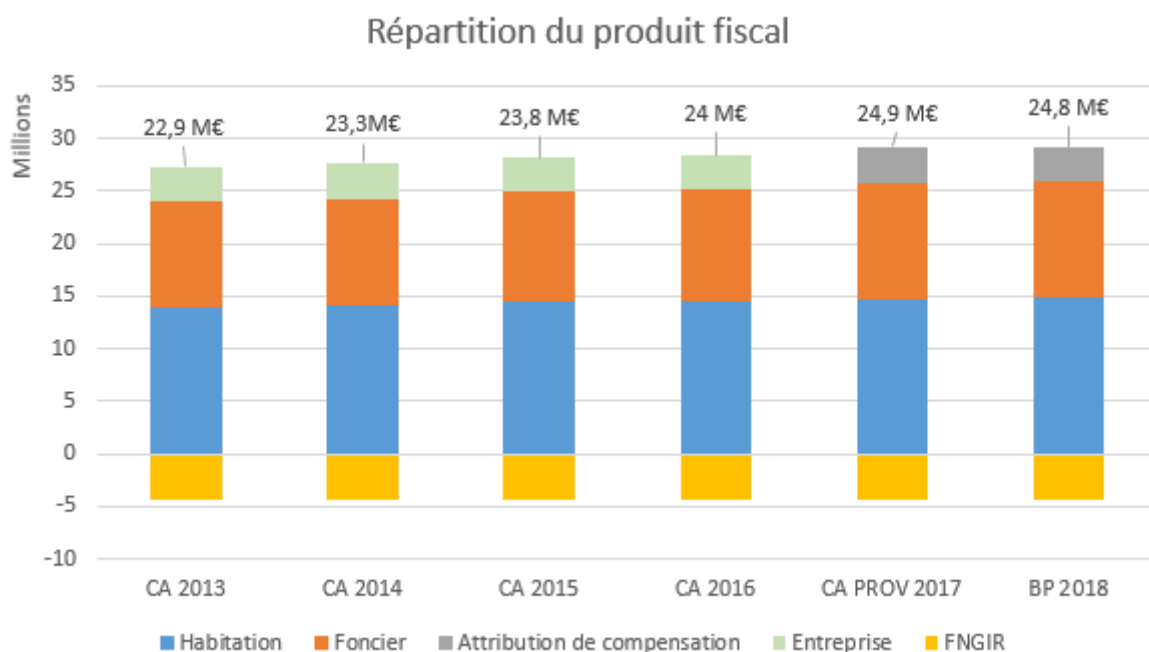
* BP 2017 retraité des mouvements financiers liés aux transferts de compétences (FNGIR, AC, DGF)

Les RECETTES réelles de fonctionnement s'élèvent à 40,8 M€ et se ventilent de la manière suivante :



- LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'estimation du produit fiscal est basée sur la stabilité des taux et le maintien de la politique d'abattements. Comptablement, cette ressource est répartie sur plusieurs chapitres budgétaires en recettes et en dépenses. Le graphe ci-dessous, vous présente le produit global avec les différentes composantes.



Concernant les seules recettes de fonctionnement, le produit global de 29,2 M€ tient compte d'une évolution des bases des taxes foncières et habitation de l'ordre de 1%. Par contre, du fait du transfert de la compétence « enseignement artistique » à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, le montant de l'attribution de

compensation passera de 3,6 M€ en 2017 à 3,3 M€ en 2018. Ce montant sera corrigé si nécessaire à l'occasion du budget supplémentaire.

- LES AUTRES TAXES

Ces autres taxes, en augmentation de 2%, cumulent 6,4 M€ et comprennent :

- les taxes relatives à l'occupation du domaine pour 2 M€. Il s'agit essentiellement des taxes sur l'occupation du domaine public des marchés, terrasses ainsi que les droits de stationnement.
- la taxe sur l'électricité avec 720 K€.
- les taxes spécifiques liées aux activités de services, 1,6 M€, avec le produit provenant de la taxe de séjour, du prélèvement sur les jeux du casino et des emplacements publicitaires.
- la taxe additionnelle aux droits de mutation qui enregistre, à fin octobre, des encaissements à hauteur de 2,1 M€ contre 1,9 M€ sur l'année 2016 sur la même période. Ainsi, la prévision 2018 sera revue à la hausse soit 2,1 M€.

- LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Le PLF pour 2018 prévoit de suspendre la ponction annuelle opérée depuis 2014 sur la DGF visant à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics. Par contre, un écrêtement est appliqué aux communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil. Ce prélèvement est limité à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2. Pour notre commune, cet écrêtement représente environ 83 K€. Dans l'attente de la notification de son montant en avril prochain, l'inscription sera de 1,7 M€ soit une baisse de plus de 60% par rapport à 2014.

- LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ces recettes rassemblent 2 M€ (+1%) et sont principalement constitués de recettes liées aux services offerts à la population et de revenus locatifs. On distingue :

- les redevances d'utilisation du domaine telles que les concessions dans les cimetières ou les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, échafaudages, déménagements, palissades pour chantiers...) estimées à 212 K€.
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs pour une somme totale de 978 K€.
- les revenus des immeubles car la ville dispose d'un parc immobilier tel que des logements, des terrains ou des locaux. La prévision s'établit à 827 K€ dont 40% proviennent de la mise à disposition de la caserne de gendarmerie.

- LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

La prévision de ces postes est en baisse de 17% avec un total de 516 K€. Cette baisse est due essentiellement à :

- la suppression du fonds de financement du PEDT suite au passage à la semaine de 4 jours d'école (- 50 K€)

- aux nouvelles modalités de calcul des aides de la caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat enfance et jeunesse (- 40 K€)
- à la diminution du nombre de contrats aidés (- 38 K€)

Les propositions budgétaires rassemblent donc :

- les subventions d'un montant total de 78 K€. Elles comportent essentiellement des subventions du Département, les aides à l'emploi (43 K€).

- les participations sont constituées majoritairement des participations de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des contrats « petite enfance », « temps libre » et « prestations de service ».

- le Fonds de Compensation de la TVA pour la section de fonctionnement estimé pour sa première année à 70 K€.

- LES AUTRES RECETTES

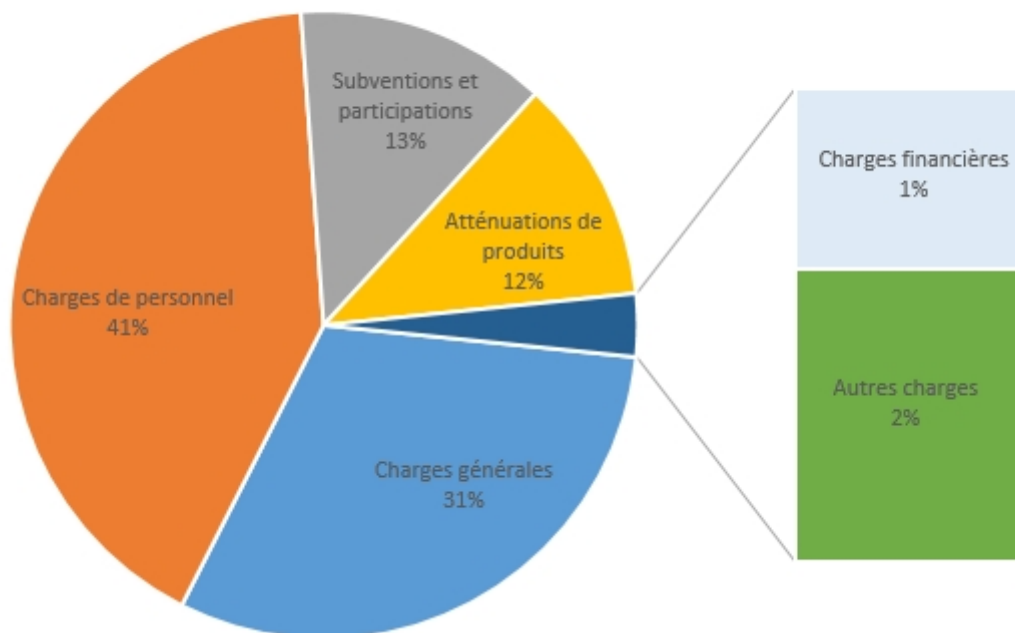
Ces autres recettes totalisent près de 1 M€. 80 % de cette somme concernent des remboursements de frais par des tiers comme la taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, contrats d'entretien des bâtiments (400 K€) et la mise à disposition de personnel aux budgets annexes et à la Communauté de communes (380 K€).

Nous retrouverons aussi les remboursements de charges salariales (40 K€), la participation des salariés aux tickets restaurant (144 K€) et quelques recettes exceptionnelles.

Les DEPENSES réelles de fonctionnement concernent les dépenses relatives au fonctionnement courant de la collectivité, à la gestion financière et aux opérations exceptionnelles.

Le montant de ces charges a été estimé à 38,3 M€ soit une somme identique à 2017.

Ces dépenses se répartissent comme suit :



- LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel de notre ville représente une enveloppe de 15,9 M€ (+3%) au titre de 2018 répartie entre le personnel de la ville, les refacturations des budgets annexes et le personnel extérieur dédié à la surveillance des plages, des cantines et aux intermittents du spectacle.

S'agissant du personnel municipal, qui représente 15,6 M€, l'évaluation de la masse salariale tient compte de l'évolution naturelle des salaires (GVT – Glissement Vieillesse Technicité), des avancements de grades mais aussi de :

- l'augmentation des cotisations ASSEDIC ;
- la revalorisation de l'enveloppe consacrée à la part variable du régime indemnitaire des agents de catégorie C (Complément Indemnitaire Annuel)
- le non remplacement d'un agent ;
- le recrutement d'un agent de police municipale du fait de la prise en charge du Forfait Post-Stationnement et des recours éventuels (Recours Administratif Préalable Obligatoire) ;
- le recrutement de quatre agents de surveillance de la voie publique dont un sera affecté à la brigade de l'environnement pour lutter contre les incivilités et trois au centre de protection urbain ;
- la période de « tuilage » pour deux agents faisant valoir leurs droits à la retraite.

Des refacturations de salaires du Carré Léon Gaumont et du CCAS sont prévues à hauteur de 53 K€ pour tenir compte des missions effectuées par les agents en dehors du budget d'origine.

Il en est de même pour des agents mis à disposition par la Communauté de communes dans divers domaines (observatoire marin, forêt, art plastique, musique dans les écoles) représentant une somme de 42 K€.

Enfin, la surveillance des plages, en partie assurée par le SDIS (64 K€) et la surveillance des cantines (45 K€) complètent ce poste.

- LES CHARGES GENERALES

Ces charges constituent le deuxième poste des dépenses avec 11,8 M€ (+0,5%). Elles se répartissent en grandes familles comme suit :

- LES ACHATS avec une enveloppe de 2,6 M€ (+5%) dont les plus importants sont les :

- Fluides : 940 K€
- Denrées alimentaires pour la confection des repas notamment : 478 K€
- Fournitures nécessaires aux équipes municipales pour les travaux réalisés en régie : 214 K€
- Fournitures du garage municipal dont pièces mécaniques : 125 K€
- Carburant : 130 K€ pour les véhicules et bateaux
- Fournitures utiles au fleurissement de la ville : 120 K€
- Vêtements de travail et EPI (équipement de protection individuelle) : 69 K€
- Fournitures d'entretien utilisées par le personnel municipal : 80 K€
- Fournitures de bureau et scolaires : 106 K€

- LES SERVICES EXTERIEURS qui regroupent essentiellement toutes les missions déléguées à des entreprises généralement par le biais d'un marché ou d'un contrat. L'enveloppe associée est stable avec 9 M€ et se ventile ainsi :

- 3,8 M€ sont affectés aux marchés : d'animation, des transports urbains, de la gestion de l'accueil de loisirs et de location de la piscine

- 3,1 M€ permettront l'entretien des voies, réseaux, bâtiments, plages et forêts, véhicules et matériels

- 231 K€ concernent les échéances des deux baux emphytéotiques (Olivettes et caserne de gendarmerie) ;

- le solde couvre notamment des frais très divers comme les consommations téléphoniques (95 K€), l'affranchissement (57 K€) les assurances (95 K€), les honoraires d'avocats (170 K€), les transports de biens ou de personnes (67 K€), les locations mobilières et immobilières (315 K€), nettoyage de locaux (68 K€), formation des agents, insertions dans la presse....

- LES IMPOTS ET TAXES avec notamment la taxe foncière pour 325 K€.

- LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Avec 5 M€, ce poste se décompose en :

- subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 1,7 M€ ;
- subvention d'équilibre du Carré Léon Gaumont : 1,7 M€ ;
- le contingent d'incendie et de secours : moins de 1 M€ ;
- subventions aux associations : 537 K€ ;
- subventions aux particuliers dans le cadre du Pact du Var : 33 K€.
- contributions aux organismes de regroupement : 13 K€ ;

La baisse de 7% de ce poste est due au transfert de la gestion de l'école de musique et de danse du SIVU du Pays des Maures vers la Communauté de communes. La charge correspondante n'est plus payée par la commune mais déduite de l'attribution de compensation.

- LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Ce poste enregistre les différents reversements sur fiscalité avec 4,4 M€. Il est composé de deux inscriptions :

- le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) qui n'a pas été transféré à l'EPCI pour 4,4 M€ ;
- le reversement de la surtaxe de séjour au département calculé en fonction des recettes escomptées avec 56 K€.

- LES CHARGES FINANCIERES

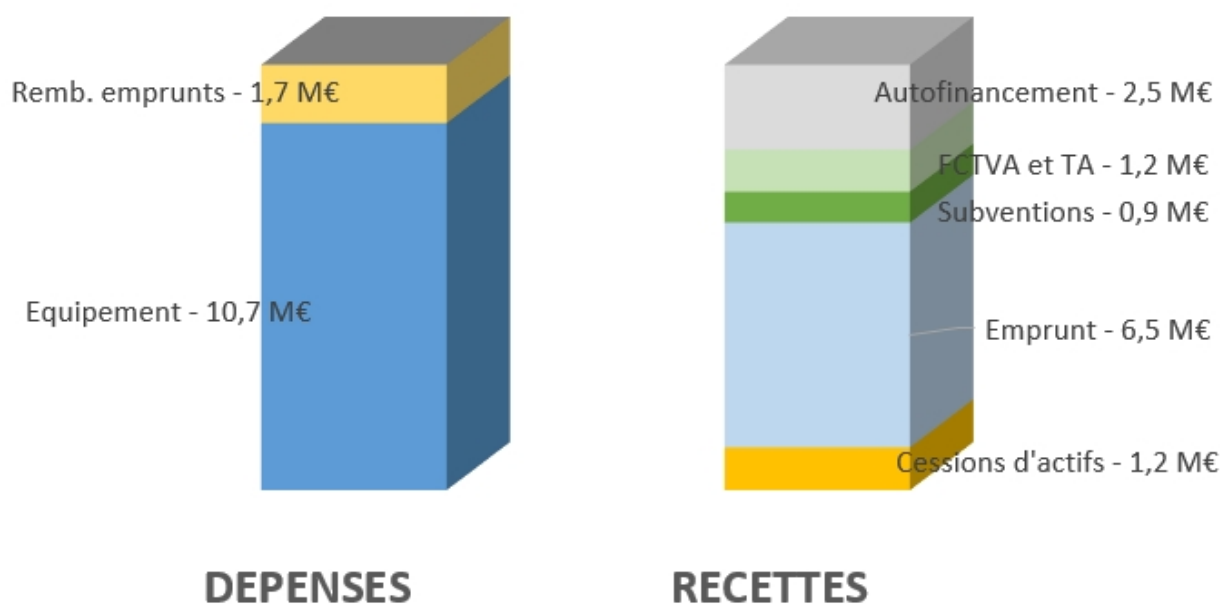
Le prévisionnel de ce poste pour 2018 est de 473 K€ soit – 17%. Ce montant inclus l'échéancier de la dette actuelle ainsi qu'une estimation d'un emprunt à souscrire en fin d'année 2018.

- LES AUTRES CHARGES

D'un montant de 766 K€, ces charges se ventilent principalement en :

- contributions obligatoires (dont DSP base nautique, transports scolaires) : 241 K€ ;
- frais d'élus (indemnités, cotisations, formations, frais de mission) : 229 K€ ;
- redevances pour concessions (AOT) : 203 K€ ;
- provisions pour risques : 55 K€ ;
- charges exceptionnelles : 33 K€.

L'INVESTISSEMENT



* hors opérations liées au prêt revolving (3,7 M€ en dépenses et en recettes)

Les RECETTES réelles d'investissement sont constituées de ressources internes autres que l'autofinancement et de ressources externes. Elles représenteront pour cet exercice la somme de 13,5 M€ contre 12 M€ au budget primitif 2017.

Nous distinguerons :

- LES RESSOURCES INTERNES qui découlent de la gestion de notre patrimoine. En effet, nous avons décidé de nous dessaisir de certains biens immobiliers car trop vétustes, ce qui est le cas pour l'ancienne école de musique et de danse, ou inadaptés à l'exercice d'une mission de service public (appartement de l'Ecrin et local des Dauphins).

La ville prévoit donc une recette totale de 1,2 M€ pour la vente de ces biens.

- LES RESSOURCES EXTERNES

Ce chapitre enregistre les fonds reçus et affectés au financement global de la section d'investissement pour une somme de 2,1 M€. Ces ressources externes sont complétées par un emprunt d'équilibre de 6,5 M€.

- le FCTVA, calculé sur les dépenses éligibles du compte administratif 2016, à 915 K€. Ce fond a pour objet de compenser de manière forfaitaire et globale les versements de TVA que les collectivités locales sont amenées à effectuer sur leurs investissements.

- la taxe d'aménagement pour 300 K€. Cette taxe a pour but de faire participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs revenant aux communes.

- les subventions d'investissement avec 900 K€ dont, l'enveloppe du département (300 K€), de la région avec le FRAT (100 K€), l'Agence de l'eau, l'Etat pour les dépenses liées à la sécurisation des établissements scolaires et le produit des amendes de police (400 K€).

- les emprunts qui financent les dépenses non couvertes par nos recettes soit 6,3 M€ et, comme le rapport d'orientation budgétaire l'a précisé, son montant sera réduit en fonction du résultat de l'exercice 2017.

De plus, et comme chaque année, des crédits sont ouverts pour la constatation de mouvements de fonds du prêt contracté en 2008 auprès du Crédit Agricole. En effet, ce prêt a la particularité d'autoriser des remboursements de fonds anticipés et provisoires, sur le même principe d'un prêt de type « revolving ». Les crédits sont ouverts en dépenses et en recettes, en mouvements réels et d'ordre. Ils n'influent en rien l'équilibre global du budget.

Les DEPENSES réelles d'investissement s'élèvent à 16 M€ contre 14,3 M€ au BP 2017, et comprennent essentiellement les dépenses dites d'équipement ainsi que les remboursements d'emprunts.

- L'EQUIPEMENT

Ce chapitre représente 67% des dépenses réelles de cette section avec une enveloppe de près de 10,7 M€ qui se répartit en :

o subvention d'équipement versée au Carré Léon Gaumont pour le financement de son investissement et plus particulièrement au remboursement en capital de la dette : 266 K€ ;

- o autorisations de programme avec un total de 4 M€ :
 - PUP du Moulin (500 K€) avec notamment les travaux de raccordement électriques ;
 - la poursuite de la réhabilitation de l'avenue Charles De Gaulle entre l'avenue Jean Jaurès et le pont du Préconil pour 1,7 M€ ;
 - le démarrage des travaux d'enfouissement de réseaux et des voiries Sud France et boulevard du Bouillonnet pour 1,6 M€ ;
 - les travaux d'aménagement du littoral avec un démarrage sur les secteurs de la Nartelle et du Centre-ville pour 300 K€ ;

Rappelons que, les crédits non consommés à l'issue de la gestion 2017 seront reportés, tout ou partie, à l'occasion du budget supplémentaire.

- o les projets pour un total de 6,4 M€. Les domaines d'interventions sont multiples :

a) SECURITE : 600 K€

La sécurité des bâtiments publics et plus particulièrement les établissements scolaires est un dossier prioritaire. L'installation d'alarmes anti-intrusion et incendie représente un coût d'environ 110 K€.

La sécurité urbaine est aussi une préoccupation pour notre équipe. Ainsi, nous poursuivrons notre programme remplacement de caméras de vidéoprotection et d'installation de bornes pour limiter l'accès au centre ancien pour une somme totale de 220 K€.

La lutte contre les incendies nécessite une enveloppe de 92 K€ avec de nouveaux travaux dans le cadre du PPRIF et avec l'installation d'hydrants.

Enfin, la sécurité en mer passe par le remplacement du bateau de la brigade nautique estimé à 100 K€.

b) BATIMENTS : 1,8 M€

Cette enveloppe permettra à la ville de poursuivre la rénovation des bâtiments communaux. Parmi les plus importants, nous retrouverons les travaux :

- de mise aux normes de la cuisine centrale (350 K€) ;
- de réhabilitation du bridge club (200 K€) ;
- dans les bâtiments sportifs avec notamment le remplacement de l'éclairage de la halle de sport des Bosquette, la reprise de l'étanchéité des toits, le ravalement des murs extérieurs de la salle Pastorelli (250 K€) ;
- dans les établissements scolaires, au niveau des sanitaires principalement (82 K€) ;
- dans les crèches pour améliorer le confort des plus petits (45 K€)
- dans les bâtiments administratifs comme l'hôtel de ville et le centre Aristide Fabre (240 K€)

Des études complètent ce budget à hauteur de 360 K€ destinées à préparer les travaux de 2019. Plus de 80% de ce budget est affecté à la réalisation d'un audit général qui nous permettra de connaître l'état du patrimoine bâti de la commune. Un calendrier de travaux pourra ainsi être décliné sur plusieurs exercices.

c) AMENAGEMENTS URBAINS, VOIRIES, RESEAUX : 2,8 M€

L'enveloppe affectée à ce secteur sera consacrée à l'entretien courant mais durable de la voirie et à l'amélioration du cadre de vie.

Les projets les plus importants se déclinent ainsi :

- création d'une piste cyclable sur la RD74 pour relier le nouveau quartier des Moulins (700 K€) ;
- enveloppe annuelle des travaux de voirie (400 K€) ;
- amélioration de l'éclairage public et en particulier celui de la promenade Simon Lorie (385 K€) ;
- réfection de voiries au Couloubrier (250 K€) ;
- amélioration et réfection des parkings gratuits (200 K€) ;
- aménagements paysagers adaptés aux nouvelles contraintes du zéro-phyto avec l'emploi de végétaux moins consommateurs d'eau (175 K€) ;
- amélioration de l'accessibilité (50 K€) ;
- installation de sanitaires automatiques aux Bosquette (50 K€)

Là aussi, des études complètent ce budget avec notamment 350 K€ dédiés au port avec un diagnostic et une prospective sur son devenir.

d) MATERIEL, EQUIPEMENT & VEHICULES : 810 K€

L'aménagement des voiries, qu'elles soient routières ou piétonnes, nécessite l'installation de mobilier urbain et le remplacement de panneaux de signalisation. Le besoin est estimé à 73 K€. L'entretien de ces voies est assuré par des balayeuses et du matériel haute pression qu'il convient de renouveler régulièrement étant donné la fréquence de leur usage. Une enveloppe de 210 K€ est donc prévue en 2018.

Comme chaque année, les véhicules les plus anciens du parc automobile sont remplacés pour une somme globale de 256 K€.

En matière informatique, une somme de 273 K€ est affectée à la modernisation du parc (ordinateur, serveur, logiciel..) dont 20 K€ seront affectés à l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les élémentaires.

Ces comptes sont complétés d'achat divers de mobilier, électroménager, matériel de sport.

• LES EMPRUNTS ET IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Avec ses 5,3 M€ ce chapitre prévoit les opérations de mouvements de fonds du prêt Crédit Long Terme Multi Index du Crédit Agricole (contrepartie des recettes d'investissement) mais aussi le remboursement en capital de la dette pour 1,7 M€.

Le capital restant dû de ce budget s'élèvera à 15 M€ au 1^{er} janvier 2018 après l'encaissement du prêt à souscrire en 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget ville 2018 qui s'équilibre à 40 875 105 € en section de fonctionnement et à 20 392 401 € en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
 Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 présenté en séance du 23 novembre 2017 ;
 Vu les délibérations relatives aux autorisations de programme ;
 Vu la délibération relatives aux tarifs communaux ;
 Vu les délibérations du 23 novembre 2017 relatives à la vente de biens immobiliers ;
 Vu le budget primitif 2018 annexé à la présente délibération ;
 Vu l'avis émis par la commission des finances et administration générale en date du 6 décembre 2017 ;

Considérant la décision de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale ;

Considérant les transferts de compétences successifs à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez nécessitant la mise à place de conventions de mise à disposition de personnel ;

Considérant la mise à disposition par la régie du Carré Léon Gaumont de 0,30 ETP, et qu'à ce titre, la ville prendra à sa charge les charges salariales correspondantes dont le montant est estimé à 20 860 € annuel ;

Considérant la mise à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale de 0,6 ETP, et qu'à ce titre, la ville prendra à sa charge les charges salariales correspondantes dont le montant est estimé à 32 184 € annuel ;

Oui l'exposé qui précède,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de voter les propositions du budget primitif 2018 ville, dont le détail est repris ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Montant
Dépenses	40 875 105,00
011 - Charges à caractère général	11 818 099,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	15 847 380,00
014 - Atténuations de produits	4 433 261,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 645 050,00
66 - Charges financières	473 000,00
67 - Charges exceptionnelles	33 315,00
68 - Dotations aux provisions	55 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	800 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 770 000,00
Recettes	40 875 105,00
013 - Atténuations de charges	40 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	1 970 777,00
73 - Impôts et taxes	34 960 829,00
74 - Dotations et participations	2 782 583,00
75 - Autres produits de gestion courante	970 916,00
77 - Produits exceptionnels	50 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	100 000,00

INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	20 392 401,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 301 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 198 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	265 782,00
21 - Immobilisations corporelles	1 210 720,00
23 - Immobilisations en cours	7 985 899,00
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	100 000,00
041 - Opérations patrimoniales	4 326 000,00
Recettes	20 392 401,00
024 - Produit des cessions d'immobilisations	1 238 476,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 215 000,00
13 - Subventions d'investissement	899 925,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 141 000,00
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	800 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 770 000,00
041 - Opérations patrimoniales	4 326 000,00

-d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.